

CONTRAT D'OCCUPATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Entre

Madame H el ene MOENECLAEY, Maire de LOMPRET, agissant en cette qualit e,

En vertu :

- des articles L 2143.3 du Code G en eral des Collectivit es Territoriales,
- de la loi 92-125 du 6 f evrier 1992,
- des d eliberations 86/2001 et 87/2001 du conseil municipal en date du 14 d ecembre 2001,

et

Nom et Pr enom :

Demeurant   (adresse compl ete)

T el. , agissant en qualit e de locataire,

QUI S'ENGAGE

  respecter le r eglement g en eral d'utilisation des salles mises   la disposition des particuliers,   l'occasion de l'occupation ci-dessous :

D enomination des locaux utilis es : **Grande salle de la Ferme du Petit Pas**

Type de manifestation : **R eunion**

Date d'utilisation :

Horaires d'utilisation : **de  
(Installation et rangement compris)**

Tarif : **152  **

*Un acompte de 50% est demand    la r eservation avec le contrat d'engagement, au moins 1 mois avant la date d'utilisation.
Celui-ci peut  tre restitu  si la r eservation est annul e au moins 15 jours avant la manifestation.*

Le locataire reconna t avoir pris connaissance du r eglement ci-joint et accepte, qu'en cas d'incident, le non-respect des prescriptions dudit r eglement engage sa responsabilit e et a pris   cet effet les garanties n ecessaires aupr es d'une compagnie d'assurance (joindre attestation d'assurance).

*A Lompzet, le
lu et approuv  (signatures)*

Tout acte de nature   compromettre la tranquillit  publique sera r eprim  conform ment   l'article L 131.2 du Code des Communes

CONTRAT D'OCCUPATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Entre

Madame H el ene MOENECLAEY, Maire de LOMPRET, agissant en cette qualit e,

En vertu :

- des articles L 2143.3 du Code G en eral des Collectivit es Territoriales,
- de la loi 92-125 du 6 f evrier 1992,
- des d eliberations 86/2001 et 87/2001 du conseil municipal en date du 14 d ecembre 2001,

et

Nom et Pr enom :

Demeurant   (adresse compl ete)

T el. , agissant en qualit e de locataire,

QUI S'ENGAGE

  respecter le r eglement g en eral d'utilisation des salles mises   la disposition des particuliers,   l'occasion de l'occupation ci-dessous :

D enomination des locaux utilis es : **Grande salle de la Ferme du Petit Pas**

Type de manifestation : **R eunion**

Date d'utilisation :

Horaires d'utilisation : **de  
(Installation et rangement compris)**

Tarif : **120  **

*Un acompte de 50% est demand    la r eservation avec le contrat d'engagement, au moins 1 mois avant la date d'utilisation.
Celui-ci peut  tre restitu  si la r eservation est annul e au moins 15 jours avant la manifestation.*

Le locataire reconna t avoir pris connaissance du r eglement ci-joint et accepte, qu'en cas d'incident, le non-respect des prescriptions dudit r eglement engage sa responsabilit e et a pris   cet effet les garanties n ecessaires aupr es d'une compagnie d'assurance (joindre attestation d'assurance).

*A Lompret, le
lu et approuv  (signatures)*

Tout acte de nature   compromettre la tranquillit e publique sera r eprim  conform ment   l'article L 131.2 du Code des Communes

CONTRAT D'OCCUPATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Entre

Madame H el ene MOENECLAEY, Maire de LOMPRET, agissant en cette qualit e,

En vertu :

- des articles L 2143.3 du Code G en eral des Collectivit es Territoriales,
- de la loi 92-125 du 6 f evrier 1992,
- des d eliberations 86/2001 et 87/2001 du conseil municipal en date du 14 d ecembre 2001,

et

Nom et Pr enom :

Demeurant   (adresse compl ete)

T el. , agissant en qualit e de locataire,

QUI S'ENGAGE

  respecter le r eglement g en eral d'utilisation des salles mises   la disposition des particuliers,   l'occasion de l'occupation ci-dessous :

D enomination des locaux utilis es : **Grand e salle de la Ferme du Petit Pas**

Type de manifestation : **Soir ee**

Date d'utilisation :

Horaires d'utilisation : **de  
(Installation et rangement compris)**

Tarif : **500  **

*Un acompte de 50% est demand e   la r eservation avec le contrat d'engagement, au moins 1 mois avant la date d'utilisation.
Celui-ci peut  tre restitu e si la r eservation est annul ee au moins 15 jours avant la manifestation.*

Le locataire reconna t avoir pris connaissance du r eglement ci-joint et accepte, qu'en cas d'incident, le non-respect des prescriptions dudit r eglement engage sa responsabilit e et a pris   cet effet les garanties n ecessaires aupr es d'une compagnie d'assurance (joindre attestation d'assurance).

*A Lompret, le
lu et approuv e (signatures)*

Tout acte de nature   compromettre la tranquillit e publique sera r eprim e conform ement   l'article L 131.2 du Code des Communes

CONTRAT D'OCCUPATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Entre

Madame H el ene MOENECLAEY, Maire de LOMPRET, agissant en cette qualit e,

En vertu :

- des articles L 2143.3 du Code G en eral des Collectivit es Territoriales,
- de la loi 92-125 du 6 f evrier 1992,
- des d eliberations 86/2001 et 87/2001 du conseil municipal en date du 14 d ecembre 2001,

et

Nom et Pr enom :

Demeurant   (adresse compl ete)

T el. , agissant en qualit e de locataire,

QUI S'ENGAGE

  respecter le r eglement g en eral d'utilisation des salles mises   la disposition des particuliers,   l'occasion de l'occupation ci-dessous :

D enomination des locaux utilis es : **Grande salle de la Ferme du Petit Pas**

Type de manifestation : **Soir ee**

Date d'utilisation :

Horaires d'utilisation : **de  
(Installation et rangement compris)**

Tarif : **310  **

*Un acompte de 50% est demand    la r eservation avec le contrat d'engagement, au moins 1 mois avant la date d'utilisation.
Celui-ci peut  tre restitu  si la r eservation est annul e au moins 15 jours avant la manifestation.*

Le locataire reconna t avoir pris connaissance du r eglement ci-joint et accepte, qu'en cas d'incident, le non-respect des prescriptions dudit r eglement engage sa responsabilit e et a pris   cet effet les garanties n ecessaires aupr es d'une compagnie d'assurance (joindre attestation d'assurance).

*A Lompzet, le
lu et approuv  (signatures)*

Tout acte de nature   compromettre la tranquillit e publique sera r eprim  conform ement   l'article L 131.2 du Code des Communes

CONTRAT D'OCCUPATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Entre

Madame Hélène MOENECLAHEY, Maire de LOMPRET, agissant en cette qualité,

En vertu :

- des articles L 2143.3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de la loi 92-125 du 6 février 1992,
- des délibérations 86/2001 et 87/2001 du conseil municipal en date du 14 décembre 2001,

et

Nom et Prénom :

Demeurant à (adresse complète)

Tél. _____, agissant en qualité de locataire,

QUI S'ENGAGE

à respecter le règlement général d'utilisation des salles mises à la disposition des particuliers, à l'occasion de l'occupation ci-dessous :

Dénomination des locaux utilisés : **Grande salle de la Ferme du Petit Pas**

Type de manifestation : **Repas**

Date d'utilisation :

Horaires d'utilisation : **de à**
(Installation et rangement compris)

Tarif : **380 €**

*Un acompte de 50% est demandé à la réservation avec le contrat d'engagement, au moins 1 mois avant la date d'utilisation.
Celui-ci peut être restitué si la réservation est annulée au moins 15 jours avant la manifestation.*

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement ci-joint et accepte, qu'en cas d'incident, le non-respect des prescriptions dudit règlement engage sa responsabilité et a pris à cet effet les garanties nécessaires auprès d'une compagnie d'assurance (joindre attestation d'assurance).

*A Lompret, le,
lu et approuvé (signatures)*

Tout acte de nature à compromettre la tranquillité publique sera réprimé conformément à l'article L 131.2 du Code des Communes

CONTRAT D'OCCUPATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Entre

Madame Hélène MOENECLAHEY, Maire de LOMPRET, agissant en cette qualité,

En vertu :

- des articles L 2143.3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de la loi 92-125 du 6 février 1992,
- des délibérations 86/2001 et 87/2001 du conseil municipal en date du 14 décembre 2001,

et

Nom et Prénom :

Demeurant à (adresse complète)

Tél. , agissant en qualité de locataire,

QUI S'ENGAGE

à respecter le règlement général d'utilisation des salles mises à la disposition des particuliers, à l'occasion de l'occupation ci-dessous :

Dénomination des locaux utilisés : **Grande salle de la Ferme du Petit Pas**

Type de manifestation : **Repas**

Date d'utilisation :

Horaires d'utilisation : **de à**
(Installation et rangement compris)

Tarif : **310 €**

*Un acompte de 50% est demandé à la réservation avec le contrat d'engagement, au moins 1 mois avant la date d'utilisation.
Celui-ci peut être restitué si la réservation est annulée au moins 15 jours avant la manifestation.*

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement ci-joint et accepte, qu'en cas d'incident, le non-respect des prescriptions dudit règlement engage sa responsabilité et a pris à cet effet les garanties nécessaires auprès d'une compagnie d'assurance (joindre attestation d'assurance).

*A Lompret, le
lu et approuvé (signatures)*

Tout acte de nature à compromettre la tranquillité publique sera réprimé conformément à l'article L 131.2 du Code des Communes

CONTRAT D'OCCUPATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Entre

Madame H el ene MOENECLAEY, Maire de LOMPRET, agissant en cette qualit e,

En vertu :

- des articles L 2143.3 du Code G en eral des Collectivit es Territoriales,
- de la loi 92-125 du 6 f evrier 1992,
- des d eliberations 86/2001 et 87/2001 du conseil municipal en date du 14 d ecembre 2001,

et

Nom et Pr enom :

Demeurant   (adresse compl ete)

T el. , agissant en qualit e de locataire,

QUI S'ENGAGE

  respecter le r eglement g en eral d'utilisation des salles mises   la disposition des particuliers,   l'occasion de l'occupation ci-dessous :

D enomination des locaux utilis es : **Grande salle de la Ferme du Petit Pas**

Type de manifestation : **Vin d'honneur**

Date d'utilisation :

Horaires d'utilisation : **de  
(Installation et rangement compris)**

Tarif : **380  **

*Un acompte de 50% est demand e   la r eservation avec le contrat d'engagement, au moins 1 mois avant la date d'utilisation.
Celui-ci peut  tre restitu e si la r eservation est annul ee au moins 15 jours avant la manifestation.*

Le locataire reconna t avoir pris connaissance du r eglement ci-joint et accepte, qu'en cas d'incident, le non-respect des prescriptions dudit r eglement engage sa responsabilit e et a pris   cet effet les garanties n ecessaires aupr es d'une compagnie d'assurance (joindre attestation d'assurance).

*A Lompret, le,
lu et approuv e (signatures)*

Tout acte de nature   compromettre la tranquillit e publique sera r eprim e conform ement   l'article L 131.2 du Code des Communes

CONTRAT D'OCCUPATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Entre

Madame H el ene MOENECLAHEY, Maire de LOMPRET, agissant en cette qualit e,

En vertu :

- des articles L 2143.3 du Code G en eral des Collectivit es Territoriales,
- de la loi 92-125 du 6 f evrier 1992,
- des d eliberations 86/2001 et 87/2001 du conseil municipal en date du 14 d ecembre 2001,

et

Nom et Pr enom :

Demeurant   (adresse compl ete)

T el. , agissant en qualit e de locataire,

QUI S'ENGAGE

  respecter le r eglement g en eral d'utilisation des salles mises   la disposition des particuliers,   l'occasion de l'occupation ci-dessous :

D enomination des locaux utilis es : **Grande salle de la Ferme du Petit Pas**

Type de manifestation : **Vin d'honneur**

Date d'utilisation :

Horaires d'utilisation : **de  
(Installation et rangement compris)**

Tarif : **310  **

*Un acompte de 50% est demand    la r eservation avec le contrat d'engagement, au moins 1 mois avant la date d'utilisation.
Celui-ci peut  tre restitu  si la r eservation est annul e au moins 15 jours avant la manifestation.*

Le locataire reconna t avoir pris connaissance du r eglement ci-joint et accepte, qu'en cas d'incident, le non-respect des prescriptions dudit r eglement engage sa responsabilit e et a pris   cet effet les garanties n ecessaires aupr es d'une compagnie d'assurance (joindre attestation d'assurance).

A Lompret, le
lu et approuv  (signatures)

Tout acte de nature   compromettre la tranquillit e publique sera r eprim  conform ement   l'article L 131.2 du Code des Communes